

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET**



**33 Place des Promenades 79600 AIRVAULT**

**N° D2017-075**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Réunion Ordinaire du 12 SEPTEMBRE 2017**

L'an deux mil dix-sept le douze du mois de septembre à 18 h 30 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Airvaudais-Val du Thouet, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes d'ASSAIS-LES-JUMEAUX sous la présidence d'Olivier FOUILLET, Président.

**21 présents + 3 pouvoirs :**

**Membres titulaires présents :**

- ✓ Commune d'Airvault : Olivier FOUILLET, Jean-Marie COLIN, Maryse CHARRIER, Viviane CHABAUTY, Jacques METREAU, Huguette ROUSSEAU, Claire SAINCOURT
- ✓ Commune d'Assais les Jumeaux : Jean-Michel PROUST, Claude SERVANT, Jean-Pierre CESBRON
- ✓ Commune d'Availles Thouarsais : Daniel ROBERT,
- ✓ Commune de Boussais : Jacques ROY
- ✓ Commune de Le Chillou : Jeanne BARIGAULT,
- ✓ Commune d'Irais : Joël MEUNIER,
- ✓ Commune de Louin : Monique NOLOT,
- ✓ Commune de St Loup-Lamairé : Pascal BIRONNEAU, Jacques CHAUVEAU, Micheline REAU, Ludovic BARREAU
- ✓ Commune de Tessonnrière : Frédérique DAMBRINE,
- ✓ Commune de Maisontiers : Jean-François COIFFARD

**3 pouvoirs :**

- ✓ Maryse BARIGAULT a donné pouvoir à Monique NOLOT
- ✓ Jacky METAY a donné pouvoir à Maryse CHARRIER
- ✓ Lucette ROCHER a donné pouvoir à Huguette ROUSSEAU

**Excusé (e) s :** Maryse BARIGAULT, Jacky JOZEAU, Jacky METAY, Lucette ROCHER

**Jean-Marie COLIN a été élu secrétaire de séance.**

**Date de la convocation :** Jeudi 7 septembre 2017

**STATUTS – GOUVERNANCE  
PRISE DE COMPETENCES NOUVELLES**

- Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 dite Loi NOTRe
- Vu l'article L.5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales
- Vu l'article L. 5214-23-1 du Code Général des Collectivités Territoriales

Après délibération et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire :

- ✓ Décide d'intégrer les compétences suivantes au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :
  - « Plan local d'urbanisme, document d'urbanisme en tenant lieu et carte communale » au sein de la compétence obligatoire relative à l'aménagement de l'espace communautaire
  - « Eau » au sein des compétences optionnelles
  - Politique du logement social d'intérêt communautaire et action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées
- ✓ Demande aux 10 communes membres de valider par délibérations concordantes, le transfert de ces compétences à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2018
- ✓ Autorise Monsieur le Président ou son représentant à signer tous les documents se rapportant à la présente délibération.

AR-Préfecture

079-200041416-20170912-D2017075-DE

Acte certifié exécutoire

Réception par le Préfet : 21-09-2017

Publication le : 21-09-2017

Pour copie conforme,  
Le Président,  
Olivier FOUILLET  
  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
AIRVAUDAIS-VAL DU THOUET  
33 Place des Promenades BP 60002  
79600 AIRVAULT  
Tél. 05 49 84 93 48